



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 38 de l'ordre du jour

Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

En rapport avec ce point, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/48/L.2 et intitulé "Levée des sanctions contre l'Afrique du Sud".

J'invite le Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Ibrahim Gambari, à présenter ce projet de résolution.

M. Gambari (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (*interprétation de l'anglais*) :

Le 24 septembre 1993, j'ai eu l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue dans cette salle, au Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), M. Nelson Mandela, qui a pris la parole devant le Comité spécial contre l'apartheid au sujet d'une question de la plus haute importance pour le peuple d'Afrique du Sud et la communauté internationale dans son ensemble. Evoquant les derniers événements encourageants dans le processus de paix en Afrique du Sud, il a rendu hommage à la communauté internationale pour son appui, grâce auquel l'Afrique du Sud est arrivée au stade où la transition vers la démocratie est maintenant consacrée par la législation du pays. La communauté internationale, a-t-il dit, devrait maintenant jeter les bases pour empêcher que le dérapage économique ne fasse sombrer l'Afrique du Sud dans le marasme social et

économique, ce qui doit être l'un des impératifs pour assurer le succès de la transformation démocratique.

Il demandait donc à la communauté internationale de lever toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, en réponse aux progrès historiques faits dans la voie de la démocratie, pour renforcer les forces du changement démocratique et pour contribuer à créer les conditions nécessaires à la stabilité et au progrès social.

Dans ce contexte et compte tenu du fait qu'une proportion considérable de la population sud-africaine pense que les progrès accomplis dans le processus de transition vers la démocratie ont été suffisants pour justifier la levée des sanctions économiques, la communauté internationale ne peut que prendre acte de cette réalité et agir conformément aux aspirations du peuple sud-africain, tout en reconnaissant qu'il existe des divergences de vues entre les deux mouvements de libération, l'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), quant au calendrier de levée des sanctions.

Lors d'une réunion ministérielle du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur l'Afrique australe, qui a eu lieu ici à New York le 29 septembre 1993, l'OUA a appuyé l'appel à la levée des sanctions économiques. Les Etats africains, la communauté internationale dans son ensemble et l'Organisation des Nations Unies en particulier, ont été appelés à répondre positivement à cet appel. En conséquence, j'ai discuté la question avec d'autres membres du Comité spécial contre l'apartheid et j'ai eu des consultations approfondies avec nombre d'Etats Membres et de parties intéressées au sein des Nations Unies.

Si le Comité ad hoc a appuyé spécifiquement la levée de toutes les sanctions économiques, il a accepté que restent

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.22
29 octobre 1993

FRANCAIS

en vigueur celles portant sur l'embargo sur les armes et les questions nucléaires qui avaient été imposées par le Conseil de sécurité. Pour ce qui est de l'embargo sur le pétrole, il a estimé que celui-ci ne devait être levé qu'après l'établissement du Conseil exécutif transitoire (TEC) et le début de ses travaux.

C'est dans ce contexte que je voudrais présenter le projet de résolution A/48/L.2, intitulé "Levée des sanctions contre l'Afrique du Sud". Si le premier alinéa du préambule nous rappelle les objectifs de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus le 14 décembre 1989, le deuxième alinéa du préambule constate que le passage à la démocratie est désormais inscrit dans la législation sud-africaine.

Dans le paragraphe 1 du dispositif, l'Assemblée générale déciderait que sont caduques, à compter de la date de l'adoption de la présente résolution, toutes les dispositions qu'elle a adoptées concernant l'interdiction ou la restriction des relations économiques avec l'Afrique du Sud ou avec des personnes physiques ou morales de nationalité sud-africaine. Tous les Etats seraient priés de prendre, pour ce qui relève de leur juridiction, les mesures voulues pour lever les restrictions et interdictions qu'ils avaient imposées en application de ses résolutions et décisions antérieures.

Dans le paragraphe 2, l'Assemblée générale déciderait en outre que seront caduques, à compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif transitoire, toutes les dispositions qu'elle a adoptées concernant l'imposition d'un embargo sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et sur l'investissement dans l'industrie pétrolière de ce pays, et prierait tous les Etats de prendre, pour ce qui relève de leur juridiction, les mesures voulues pour lever toutes les restrictions ou interdictions qu'ils avaient imposées en application de ses résolutions et décisions antérieures en la matière.

Comme je l'ai dit précédemment, la présentation de ce projet de résolution a été précédée de consultations approfondies avec les membres des divers groupes régionaux. Ces consultations m'encouragent à penser que le projet de résolution peut être adopté sans débat et sans vote. En adoptant ce projet de résolution par consensus, l'Assemblée générale indiquera clairement au peuple sud-africain que la communauté internationale et les Nations Unies en particulier sont prêtes à les aider dans la reconstruction économique de leur pays et à faire en sorte que la nouvelle Afrique du Sud commence son existence libérée des entraves imposées à l'ancienne Afrique du Sud.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je crois comprendre que des consultations à participation élargie ont eu lieu dans le cadre des groupes régionaux et

entre eux et que, par conséquent, le projet de résolution A/48/L.2 est un texte de consensus. En outre, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de débat sur ce point à ce stade. Je voudrais signaler que la question de l'apartheid sera discutée en séance plénière à une date ultérieure, au cours de cette session. A ce moment-là, les membres auront la possibilité d'entamer un débat sur cette décision combien importante et historique.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/48/L.2. Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter par consensus.

Le projet de résolution A/48/L.2 est adopté (résolution 48/1).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous avons ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : troisième rapport du Bureau (A/48/250/Add.2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

A la suite de la décision très importante que l'Assemblée vient de prendre, j'attire maintenant l'attention des représentants sur le troisième rapport du Bureau relatif aux trois demandes présentées par le Secrétaire général d'inscription de trois questions additionnelles à l'ordre du jour.

Premièrement, à l'alinéa a) du paragraphe 1 de son rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

A l'alinéa b) du paragraphe 1 de son rapport, le Bureau recommande également que cette question soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Ensuite, j'attire l'attention des représentants sur l'alinéa a) du paragraphe 2 du rapport (A/48/250/Add.2).

Le Bureau recommande qu'une question additionnelle intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti" soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

A l'alinéa b) du paragraphe 2 de son rapport le Bureau recommande également que cette question soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Ensuite, j'attire l'attention des représentants sur l'alinéa a) du paragraphe 3 du rapport (A/48/250/Add.2).

Le Bureau recommande l'inscription d'une question additionnelle intitulée "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria" à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inscrire cette question à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

A l'alinéa b) du paragraphe 3 de son rapport, le Bureau recommande également que cette question soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le Président de la Cinquième Commission sera informé des décisions que nous venons de prendre.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Fidel Moungar, Premier Ministre de la République du Tchad

Le Président :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République du Tchad.

M. Fidel Moungar, Premier Ministre de la République du Tchad, est escorté à la tribune

Le Président :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Fidel Moungar, Premier Ministre de la République du Tchad, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Moungar (Tchad) :

Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir que de vous apporter les chaleureuses salutations et les souhaits ardents de paix du peuple tchadien.

Avant de vous livrer le message du gouvernement de transition de la République du Tchad, je voudrais vous transmettre toutes les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette quarante-huitième session. Je puis vous assurer de la disponibilité et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche ardue.

Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey, toute notre gratitude pour le dévouement avec lequel il a mené à bien les travaux de la quarante-septième session.

J'adresse aussi mes sentiments de gratitude à notre dynamique Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts louables et inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la paix et le développement dans le monde.

En outre, il m'est agréable de souhaiter la bienvenue parmi nous aux délégations de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Macédoine, de l'Erythrée, de la Principauté d'Andorre et de la Principauté de Monaco.

La quarante-huitième session s'ouvre à un moment où se dessinent des espoirs de paix marqués dans certaines régions, tandis que la guerre continue à imposer d'indicibles souffrances ailleurs. En plus, la misère s'accroît dans le monde et l'écart se creuse davantage entre les nantis et les plus pauvres.

Face à ces problèmes, le concours des Nations Unies est de plus en plus sollicité, réduisant parfois à sa plus simple expression leur capacité de réaction et d'intervention.

A ce niveau, un nécessaire effort de concertation des peuples de bonne volonté, épris de paix et de liberté, pour la réduction de la pauvreté, de la misère et pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme permettrait de

limiter les sollicitations dont notre Organisation fait actuellement l'objet.

Dans ce cadre, le Tchad a amorcé sa marche vers la démocratie en 1990. Ce choix délibéré est fondé sur l'histoire récente de notre pays et les aspirations profondes de notre population à la paix et au bien-être social. A cet égard, la Conférence nationale souveraine au Tchad, qui a regroupé près de 1 000 délégués venus de toutes les régions et de toutes les couches sociales du pays, du 15 janvier au 7 avril 1993, a permis de jeter les bases pour la mise en place d'institutions démocratiques stables et pour asseoir durablement la paix et une saine gestion des affaires de notre pays. Cette conférence nationale, qui a fait naître beaucoup d'espairs dans le coeur des Tchadiens, a mis en place des institutions transitoires à travers la Charte de transition, à savoir : le Président de la République, garant de la souveraineté nationale, a été confirmé dans ses fonctions; le Premier Ministre, chef du gouvernement élu, est chargé de l'application du cahier des charges; le Conseil supérieur de la transition, organe législatif élu, est chargé du suivi de l'application du cahier des charges et de l'arbitrage des conflits éventuels au cours de la transition.

A travers cette structuration, la Conférence nationale entendait donner une orientation nouvelle à la vie publique au Tchad. En d'autres termes, la gestion transparente des affaires publiques, la liberté totale de la presse et le respect scrupuleux des droits de l'homme, corollaires indispensables à tout système démocratique, figuraient parmi les principales préoccupations des délégués.

A cet égard, le Haut Conseil de la communication et la Commission nationale des droits de l'homme verront bientôt le jour pour garantir dans notre pays la liberté de la presse et les droits élémentaires des citoyens.

Pour tous les participants à la Conférence nationale tchadienne, comme pour l'ensemble du peuple tchadien, le temps est venu de faire la paix et de rechercher des solutions nouvelles aux problèmes du pays afin de parvenir à une réconciliation nationale véritable entre tous les fils du Tchad.

Le gouvernement de transition que j'ai l'honneur de diriger s'emploie avec persévérance à réaliser les objectifs précités. C'est ainsi qu'il s'emploie à réunir les conditions nécessaires à l'établissement de la confiance des populations dans l'avenir de leur pays.

La restructuration de l'armée nationale tchadienne en cours ouvrira à terme la voie à un meilleur contrôle des dépenses publiques et permettra d'orienter les ressources limitées de notre pays vers des secteurs plus productifs.

En outre, aucune démocratisation ne saurait s'instaurer durablement sans des services de sécurité capables d'assurer le respect de l'intégrité territoriale du pays, mais surtout, sans une armée disciplinée et respectueuse de la légalité républicaine.

Pour réussir cette transformation de l'armée nationale tchadienne, il nous faut y mettre les moyens financiers et matériels que le gouvernement de mon pays ne possède pas. Il s'agit principalement d'encourager les éléments de l'armée au départ en finançant des projets de reconversion et de réinsertion à la vie civile. C'est ici le lieu de remercier chaleureusement la République française du concours qu'elle nous apporte dans ce cadre depuis près de trois ans.

Je saisis également cette occasion pour renouveler l'appel de mon gouvernement à tous les pays soucieux de voir le Tchad se transformer réellement, de nous venir en aide en nous apportant tout leur concours dans cette oeuvre difficile. Car, au-delà de la réussite de l'opération de démobilisation, se pose la question de l'avenir de la démocratie au Tchad qui ne saurait résister longtemps aux multiples pressions qui pèsent sur elle du fait des difficultés de tous ordres que connaît le pays.

Fort de ce constat, mon gouvernement s'attelle sans relâche à la conclusion d'accords de réconciliation avec les organisations politico-militaires encore en opposition. Mon gouvernement développe des initiatives en matière de droits de l'homme avec le renforcement de la liberté de la presse, la création de partis politiques et des associations de la société civile.

Malgré ces progrès, des cas de violation des droits de l'homme subsistent encore dans mon pays, preuve s'il en est que les mentalités mettent du temps à évoluer, en dépit de la volonté affichée des plus hautes autorités du pays.

Dans toute démocratie naissante, disais-je, les obstacles ne manquent pas. La démocratie, la pauvreté et l'insécurité, dit-on, ne font pas bon ménage. A cet égard, la délégation tchadienne, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de notre Organisation, avait appelé l'attention des délégués sur la précarité de la situation économique du pays.

Aujourd'hui encore, l'économie tchadienne subit, outre les problèmes liés à la mauvaise répartition des pluies sur l'ensemble du territoire et à la menace acridienne, les contrecoups de la situation économique mondiale et connaît en plus des problèmes liés au dysfonctionnement de son administration.

L'ensemble des ressources propres à l'Etat ne suffit pas pour payer les dépenses de salaires et les dépenses militaires croissantes. Les dépenses de matériel ainsi que la contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement dans les secteurs prioritaires des infrastructures, de la santé et de l'éducation ne peuvent être assurées.

Ce déséquilibre fondamental qui caractérise la gestion financière au Tchad et qui explique la dégradation continue de la situation sociale dans le pays reflète celle des économies de la sous-région de l'Afrique centrale, dans la zone de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), des pays qui avaient atteint un niveau appréciable de croissance en 1985 et qui subissent depuis lors une crise sans précédent.

Face à cette situation, mon pays, qui assure la présidence du Conseil des chefs d'Etat de l'UDEAC, souscrit au plan d'ajustement et de relance économique sous-régional élaboré par la Banque des Etats de l'Afrique centrale et souhaite bénéficier de la compréhension et d'un plus grand appui de la communauté internationale. Cet appui permettra d'établir des bases saines sur lesquelles le gouvernement pourra, par la suite, et comme il en a exprimé la volonté, mettre en oeuvre un programme cohérent d'ajustement macro-économique et de réformes structurelles avec l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

D'ores et déjà, faut-il le souligner, les principaux axes de ces réformes porteront sur l'assainissement des finances publiques, la relance des activités productives à travers la réduction des coûts des facteurs de production, la rationalisation de la gestion, l'apurement des arriérés de paiement de l'Etat, la promotion d'un secteur privé performant et, enfin, la mise en place des mesures monétaires, fiscal-douanières et institutionnelles élaborées dans le cadre sous-régional de l'UDEAC et de la zone franc.

Mon pays, qui a connu les affres de la guerre, ne peut rester insensible aux nombreux conflits qui déchirent aujourd'hui le monde, occasionnant partout des victimes innocentes. En Afrique, l'escalade en Somalie et en Angola nous inquiètent. Le Tchad espère que la ferme position adoptée par les Nations Unies sur ces deux conflits contribuera à ramener les principaux auteurs de ces drames à respecter les accords qu'ils ont acceptés.

S'agissant du Mozambique, nous suivons avec intérêt le processus de paix engagé dans ce pays et exhortons les deux parties à coopérer pleinement et franchement pour parvenir à une paix définitive. Nous nous félicitons également de la logique de paix née au Rwanda, au Libéria et en Afrique du Sud, où les négociations multipartites conduiront, dans les mois à venir, à des élections générales que nous espérons libres et transparentes.

Au Moyen-Orient, la signature de la déclaration de principe sur l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho et la reconnaissance intervenue entre l'Organisation de libération de la Palestine et l'Etat d'Israël laissent espérer que les peuples de la région pourront enfin vivre en paix. Le dialogue et la concertation devraient à l'avenir guider les rapports entre les peuples de la région.

En Europe centrale et de l'Est, le Tchad est convaincu que seul le dialogue peut ramener la paix dans ces régions et souscrit entièrement aux actions de la communauté internationale pour un règlement juste et pacifique de tous les conflits qui y font rage en ce moment.

L'économie mondiale est aujourd'hui caractérisée par une crise structurelle dans les pays développés et des retards de développement accentués dans les pays en voie de développement, et particulièrement en Afrique. A cet égard, mon gouvernement se félicite de la tenue en ce moment même de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique organisée à l'initiative du Gouvernement japonais. Mon gouvernement espère que cette rencontre débouchera sur des conclusions heureuses pour l'Afrique. Aussi, tient-il à exprimer, par ma voix, toute sa reconnaissance au Gouvernement japonais pour cette heureuse initiative.

De même, ma délégation formule le voeu que la restructuration aux fins de la revitalisation des structures économiques et sociales des Nations Unies contribuera au renforcement de la capacité d'intervention de notre Organisation.

D'une façon générale, ma délégation voudrait souligner ici sa ferme conviction que seul le dialogue et la concertation peuvent permettre de surmonter les multiples obstacles à l'établissement de la paix et de la concorde entre les peuples. C'est dans ce cadre que mon pays s'en est remis à la Cour internationale de Justice pour régler le différend frontalier qui l'oppose à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, les deux pays s'étant engagés à en respecter le verdict.

Je voudrais dire en conclusion que vous avez pu noter dans notre propos que mon pays est entré dans une longue nuit noire, une nuit faite d'instabilité de dictatures avec leur cohorte de violations des droits de l'homme et de déchéance économique. Vous avez pu noter que la lutte héroïque du peuple tchadien l'a conduit sur la voie de la démocratie dont il veut à tout prix maintenir le processus. Ma délégation est là pour vous le réaffirmer avec force.

Assoiffé qu'il était de réalisations conduisant à un redressement sérieux de la situation politique, économique et sociale, notre peuple a adopté un cahier des charges

ambitieux que notre pays n'aura pas les moyens de réaliser complètement dans les six mois restants de la transition. Mais tout en poursuivant l'inlassable effort qui tend à son application, les responsables de notre pays vont maintenant concentrer tous leurs efforts sur quelques objectifs essentiels que nous tenons à vous rappeler.

Premièrement, nous devons assurer le respect sans faille des droits de l'homme en assurant la sécurité des citoyens. Nous devons assurer la liberté de la communication, toutes les libertés individuelles, et surtout respecter la valeur de la vie humaine et bannir l'impunité de notre système judiciaire. Pour cet objectif, et notamment pour la sécurité des citoyens, qui passe par une réorganisation sérieuse de la police, nous avons besoin du soutien de la communauté internationale, aussi bien dans la conception des actions à mener que dans les moyens à mettre en oeuvre.

Le deuxième objectif de mon gouvernement, c'est l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes.

La crise sociale que nous avons décrite plus haut met mon gouvernement dans des difficultés inextricables avec de graves conflits en perspective immédiate. Or, on ne peut pas gouverner un pays sous la pression constante de la rue. On ne peut pas non plus occulter les efforts décisifs à accomplir pour le redressement économique si on ne dispose pas d'un gouvernement élu sur la base d'un programme prenant en compte les mesures nécessaires mais bénéficiant, sinon du soutien, au moins de la compréhension populaire autour d'un pacte économique et social.

Pour ces raisons, notre gouvernement veut s'atteler à la préparation et à l'organisation de ces élections libres et démocratiques dans les délais prévus par les recommandations de la conférence nationale souveraine. Ici aussi et surtout, nous aurons besoin du soutien de la communauté internationale.

C'est sur ce message, cette aspiration fondamentale de mon peuple, que je vais quitter cette auguste tribune. Le message de paix de mon peuple aura ainsi été transmis à la communauté internationale. Son espoir de changement démocratique ainsi exprimé me semble réaliste et son accomplissement me paraît inéluctable.

Que vivent la paix et le dialogue entre les peuples!

Le Président :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Tchad de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Fidel Mounzar, Premier Ministre de la République du Tchad, est escorté de la tribune

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

M. Oyono (Cameroun) :

Monsieur le Président, en vous adressant les chaleureuses félicitations de la délégation camerounaise à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, je ne sacrifie pas simplement aux usages. Je voudrais aussi rendre hommage à vos éminentes qualités et saluer la contribution significative de votre pays, le Guyana, à l'avènement d'un monde plus juste et solidaire.

Votre prédécesseur, notre collègue Ganev, de la Bulgarie, s'est pleinement acquitté de son mandat. Nous lui en savons gré et lui exprimons toute notre appréciation.

Depuis deux ans notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali s'investit avec une rare vigueur dans la gestion de notre Organisation : une gestion rendue difficile par l'accroissement des missions de l'ONU, la complexité des défis à relever et la crise financière aiguë qui entrave l'heureuse poursuite de ses activités. Le Cameroun tient à saluer sa perspicacité et à l'assurer de son soutien.

L'universalité de notre Organisation s'est renforcée par l'admission en son sein de six nouveaux Etats Membres. Il m'est agréable de leur souhaiter à mon tour la bienvenue parmi nous et les assurer de la disponibilité du Cameroun à entretenir et à développer avec eux des relations de coopération et d'amitié.

Les changements particulièrement significatifs et inattendus en cette fin de siècle nous confortent dans l'idée qu'il ne faut jamais désespérer de l'homme et que nous nous devons, quelles que soient les circonstances, de garder foi dans l'avenir de l'humanité.

En effet, la quarante-huitième session de l'Assemblée générale se tient alors que resplendit encore dans nos esprits l'image de cette poignée de mains historique entre le Premier Ministre Itzhak Rabin et le Président Yasser Arafat, scellant la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et consacrant l'Accord sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho. J'a m a i s auparavant les conditions n'auront été aussi propices à l'avènement d'une paix durable au Moyen-Orient.

Signe des temps, cet événement historique devait être suivi de l'adoption par le Parlement sud-africain, encore exclusivement composé de Blancs et de Métis, de l'accord

portant création d'un conseil exécutif transitoire, conférant à la majorité noire un droit de regard sur la gestion des affaires de ce pays, dans la perspective des élections d'avril 1994 devant déboucher sur l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Incontestablement, il s'agit là de deux événements majeurs de portée exceptionnelle qui donnent toute la mesure du retournement du monde dont nous sommes les témoins.

Aussi, me sera-t-il permis de saluer le courage et la très grande vision dont ont fait preuve le Gouvernement israélien et les instances dirigeantes de l'Organisation de libération de la Palestine. Assurément, la paix restée pendant longtemps illusoire au Moyen-Orient est désormais à notre portée. Pour l'avoir appelée de tous ses vœux, le Cameroun se félicite de cette retentissante avancée et tient à rendre hommage aux différents acteurs qui y ont contribué.

Le moment n'est-il pas venu, au regard de cette évolution, d'actualiser les textes de notre Organisation relatifs à la situation au Moyen-Orient? Le Cameroun entend apporter sa contribution à la réflexion qu'appelle l'examen de cette question. La tonalité et les dispositions des résolutions concernant l'Afrique du Sud mériteraient également de s'accorder avec les mutations en cours dans ce pays.

En souscrivant à l'appel lancé du haut de cette tribune par le Président Nelson Mandela en faveur de la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, le Cameroun voudrait saluer cet éminent fils d'Afrique et associer à cet hommage le Président De Klerk dont l'esprit d'ouverture force l'admiration.

A la fois fragile et chargée de promesses pour le continent africain tout entier, la transition démocratique en Afrique du Sud exige le soutien de la communauté internationale qui se doit d'œuvrer pour que cessent la violence et les menées déstabilisatrices des forces opposées au changement dans ce pays.

Cette remarquable embellie de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Sud n'occulte pas, hélas, les menaces que font peser sur la paix et la sécurité internationales la persistance des conflits armés qu'inspirent ici et là les replis identitaires, la résurgence des nationalismes, l'intolérance religieuse, les ambitions de pouvoir, la misère et le sous-développement.

Au cœur même de l'Europe perdue dans les Balkans une guerre effroyable d'autant plus révoltante que l'idéologie qui la sous-tend porte atteinte à la conscience universelle. L'indignation qu'elle suscite à travers le monde commande que se taisent enfin les armes pour que les vertus du

dialogue l'emportent sur la logique passionnelle de l'exclusion et de la conquête. Cette guerre met à rude épreuve la capacité de la communauté internationale à défendre les principes et les valeurs de civilisation de notre temps.

Il est également insoutenable que se poursuivent en Angola les massacres de populations innocentes, prises au piège d'une guerre de plus en plus insensée. Il doit être évident pour tous que la solution au problème angolais ne saurait être imposée par les armes. Elle réside dans la concertation, le dialogue et la négociation.

Nous exhortons par conséquent les parties en présence à saisir l'ultime occasion de gagner la paix que leur offre la stricte application des Accords d'Abidjan et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les exigences de la paix interpellent de manière tout aussi pressante nos frères libériens, somaliens et mozambicains, qui aspirent légitimement à la stabilité indispensable à la reconstruction de leur pays.

S'agissant d'Haïti, il importe également que tout soit mis en œuvre pour l'exécution des Accords de Governors Island, afin que triomphe la légalité.

Au Sahara occidental, nous ne perdons pas l'espoir que soient levés, au terme des négociations en cours, les obstacles qui entravent encore l'organisation d'un référendum sur le statut futur de ce territoire.

Dans les autres parties du monde où persistent encore des foyers de tension, l'esprit d'affrontement doit céder le pas à la recherche de solutions négociées. Dans ce contexte, le Cameroun se félicite de la contribution décisive de l'ONU au rétablissement de la paix au Cambodge. En saluant la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie le prix de la paix au Cambodge, je voudrais associer à cet hommage le capitaine Ndi Ncho Abrahams, du contingent camerounais des observateurs militaires de l'APRONUC, tombé au champ d'honneur à Phnom Penh le 7 septembre 1993.

C'est également le lieu d'adresser nos chaleureuses félicitations à Sa Majesté Norodom Sihanouk à l'occasion de sa réinstallation sur le trône du Cambodge. Sa haute stature que renforcent ses éminentes qualités et sa longue expérience, permettra à ce pays, nous en sommes convaincus, de renouer à la faveur de la réconciliation de ses fils avec sa marche vers le progrès.

De toute évidence, relever le défi de la paix, ce n'est pas seulement faire taire les armes, c'est aussi assurer la reconstruction des pays ravagés par la guerre. Aussi lançons-nous un appel afin qu'à l'instar des mesures

d'accompagnement prises dans le cadre du règlement de certains conflits régionaux soient mobilisées les ressources requises pour satisfaire, au-delà des besoins humanitaires, les impératifs de reconstruction des pays africains victimes de conflits armés. La volonté des chefs d'Etat africains d'assumer une plus grande responsabilité dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans leur région en serait confortée. Le mécanisme créé à cet effet lors du vingt-neuvième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine mérite d'emporter l'adhésion de la communauté internationale dès lors qu'il participe de la mise en oeuvre de l'Agenda pour la paix adopté par le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, l'adoption, en septembre 1993 à Libreville, d'un Pacte de non-agression entre les 11 Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale s'inscrit dans cette mouvance. Conclu dans le cadre du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, créé l'an dernier par le Secrétaire général des Nations Unies, cet accord constitue un maillon essentiel d'un ensemble de mesures de confiance visant à terme la réduction progressive des forces armées et des budgets militaires des Etats de la sous-région.

Nos Etats sont ainsi déterminés à créer un espace de paix, de sécurité et de solidarité. Aussi sommes-nous fondés à compter sur le soutien continu de la communauté internationale à cette initiative parrainée par l'Organisation des Nations Unies.

Sur un plan plus général, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements méritent d'être poursuivis. Nous en appelons aux grandes puissances pour qu'elles redoublent d'efforts en vue d'accélérer le processus de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

En effet, la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires répondrait à l'attente de la communauté internationale, tout comme l'extension indéfinie du Traité de non-prolifération contribuerait à rassurer les Etats non dotés d'armes nucléaires.

A cet égard, nous nous félicitons du recours au dialogue par les parties intéressées en vue de trouver une solution négociée aux différends qui opposent la Corée du Nord à l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi qu'au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Enfin, la mise en place progressive des structures du secrétariat exécutif de l'Organisation pour le contrôle des armes chimiques conforte notre conviction que le désarmement général et complet n'est pas simplement un rêve. C'est une ardente aspiration de l'humanité, qui

pourrait se réaliser pour peu que s'affirme une plus grande volonté politique tendue vers cette finalité.

A la récente Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, la vision partagée que nous avons eue des valeurs qui fondent les aspirations communes de l'humanité tout entière à la jouissance effective des droits de la personne a rendu obsolète la querelle longtemps entretenue à ce sujet d'une possible hiérarchie entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

Désormais consacrés comme indivisibles et interdépendants, ces droits, dans leur composante, visent un seul objectif : la promotion et la protection de la dignité humaine, indépendamment des considérations de race, de couleur, de sexe ou de religion. La reconnaissance de cette finalité a contribué au renouveau de l'universalité des droits de l'homme et confère à ceux-ci la force morale et juridique d'un impératif catégorique et une légitimité incontestable.

Cette évolution encourage le Gouvernement camerounais, sous l'impulsion de S. E. le Président Paul Biya, à poursuivre l'actualisation des cadres juridique et institutionnel destinés à promouvoir la jouissance effective des droits de l'homme par ses citoyens. Notre démarche résolue vers la démocratie se mesure à l'aube de l'incomparable liberté de ton des titres qui émaillent le paysage médiatique national, au foisonnement des partis politiques, à la vivacité de la participation populaire à la vie publique, à la création, dans le sillage du désengagement progressif de l'Etat, de nouveaux et vastes espaces propices à l'essor de l'initiative privée.

Le Comité national des droits de l'homme et des libertés, dont les activités renforcent la crédibilité, concourt puissamment à sensibiliser l'opinion sur l'importance des droits de l'homme et à alerter les autorités sur leurs violations. L'organisation récente à Yaoundé, par le Centre des droits de l'homme des Nations Unies, d'un séminaire de formation à l'intention des membres de ce comité souligne le rôle de la coopération internationale dans la promotion des droits de l'homme, dans les pays en voie de développement en particulier.

Cette coopération postule une approche nouvelle qui commande l'inversion de la tendance à l'instrumentalisation à des fins politiciennes des droits de l'homme, qui conduit souvent à une appréciation sélective de leur violation et à une discrimination dans leurs sanctions.

Cette coopération postule également un partenariat de type nouveau permettant de substituer à l'activisme fort médiatisé dont les droits de l'homme sont actuellement l'objet, un dialogue serein et constructif entre les différents

acteurs chargés de la promotion et de la protection des droits de la personne, à savoir les Etats, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les institutions multilatérales. Dans ce contexte, la proposition tendant à la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme ne manque pas de mérite. Elle suscite toutefois des interrogations dont l'importance appelle un examen attentif et approfondi.

L'universalité des droits de l'homme, dont le respect s'impose désormais à tous, commande la démocratisation des relations économiques internationales. Il serait en effet irréaliste de vouloir circonscrire l'exercice de la démocratie à l'intérieur des espaces nationaux uniquement, alors que subsistent également dans les relations économiques internationales des injustices flagrantes qui constituent de graves atteintes à la dignité humaine.

Victime de ces injustices, l'Afrique plus que toute autre région en développement présente les caractéristiques d'un continent à la dérive. Elle ploie sous le fardeau d'une dette insupportable dans une conjoncture exacerbée par la tendance générale au désinvestissement, au tarissement de l'aide publique au développement, à la détérioration continue des termes de l'échange consécutive à l'effondrement continu des cours des matières premières.

Est-il, dans ces conditions, acceptable que se poursuive l'inversion des flux financiers nets des pays africains démunis vers les pays riches? Nous l'avons déjà dit, il s'agit là d'une situation qui ne saurait s'analyser uniquement en termes économiques. C'est un problème d'éthique qui interpelle la conscience de nos partenaires du Nord et des institutions financières internationales.

Faut-il le rappeler, comme les pays de l'Est et nonobstant l'extrême gravité de la crise économique à laquelle ils sont confrontés, les Etats africains ont entrepris des réformes courageuses visant la libéralisation de leurs économies et la démocratisation de leurs systèmes politiques.

Si nous nous félicitons de la mobilisation des ressources réalisée dans le but d'accompagner les réformes dans les pays de l'Est, force nous est de déplorer qu'aucun effort similaire n'ait été entrepris en faveur des pays africains pourtant également en transition. Les plans d'ajustement structurel sont l'unique solution de rechange qui leur est proposée. Parce qu'ils deviennent de plus en plus exorbitants et difficiles à supporter, leurs coûts sociaux mériteraient une plus grande attention de la part de nos partenaires afin que ne s'écroulent les fondements déjà fragiles de nos jeunes Etats.

La toute récente Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique aura, entre autres, eu le

mérite d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'état de détresse du continent africain.

L'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (PANUREDA) et l'évolution décevante du nouvel agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 soulignent, s'il en était besoin, l'urgente nécessité d'arrêter, en faveur de ce continent, un ensemble cohérent de mesures incitatives à la relance et intégrant notamment l'allègement de la dette et la valorisation des ressources humaines, le transfert de technologie, l'appui à la diversification des productions et l'amélioration des conditions de leur accès sur le marché international.

Il s'agit en définitive de créer un fonds pour le financement du développement de l'Afrique. Les impératifs de solidarité internationale ne s'accommodent pas d'un compartimentage fondé sur des considérations géographiques ou raciales. L'on ne saurait, par conséquent, laisser les pays africains à la merci des lois du marché que la spéculation prive de toute légitimité. La communauté internationale doit, par conséquent, s'atteler à la construction d'un nouvel ordre mondial plus légitime et consacrant l'adéquation du droit et de la justice.

Le partenariat mondial pour le développement durable scellé à Rio répond à cette aspiration. S'il faut se réjouir de la création de la Commission du développement durable, la libération des ressources requises pour le financement du programme "Action 21" tarde cependant à se réaliser.

Dans le domaine social, les activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue de lutter contre la pandémie du sida et de réprimer le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes méritent d'occuper un rang de priorité élevé dans les programmes de notre Organisation.

Une importance similaire devrait être accordée à l'intégration de la femme dans le processus de développement et à la protection des groupes vulnérables de la société.

La Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire en 1994, le Sommet mondial sur le développement social qui se tiendra à Copenhague en 1995 ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur la femme devant également se tenir en 1995 à Beijing offriront l'occasion de passer en revue, au plus haut niveau, l'ensemble de ces questions. Ces rencontres permettront ainsi d'affiner notre perception de ces problèmes pour mieux les intégrer dans nos politiques de développement.

Assurer la paix et la sécurité internationales, promouvoir le développement économique et social de ses membres, telles sont les missions qui interpellent, depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies. Les mutations générées par la fin de la rivalité Est-ouest créent désormais des conditions plus favorables à la réalisation de ces objectifs. Notre Organisation devrait, par conséquent, repenser ses structures ainsi que ses méthodes d'action afin d'accroître leur efficacité pour mieux répondre aux attentes sans cesse croissantes de la communauté internationale.

Le processus de restructuration en cours s'inscrit naturellement dans cette mouvance. Nous nous félicitons de l'esprit de consensus qui préside à la recherche de solutions à ce problème rendu complexe et délicat par la nécessité de concilier les exigences d'efficacité et l'impératif de démocratisation, seul en mesure de sauvegarder la pluralité des sensibilités qui fondent l'universalité de notre Organisation.

*M. Kharrazi (République islamique d'Iran),
Vice-Président, assume la présidence.*

Dans ce contexte, la réforme du Conseil de sécurité ne devrait pas se limiter uniquement au simple élargissement de sa composition. Elle doit surtout permettre de raviver l'esprit qui a inspiré la décision de conférer à ses membres de larges pouvoirs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. De ce fait, ces pouvoirs doivent être exercés dans l'intérêt de tous et non en fonction d'autres considérations.

L'Assemblée générale doit, dans le même ordre de préoccupations, demeurer un forum mondial où s'expriment et s'harmonisent les positions des Etats. Aussi sommes-nous pour un Secrétariat fort, doté de structures adéquates et d'un personnel bien qualifié et reflétant la diversité et la richesse des peuples des Nations Unies. Cela souligne qu'à l'échelle du système comme au sein de notre Organisation, le processus de restructuration en cours doit être conforme à l'esprit de la Charte.

L'humanité a, de tout temps, nourri l'utopie d'un monde dans lequel l'homme ne serait plus un loup pour l'homme et où régnerait la paix, la justice et l'équité. La subite accélération de l'histoire, en cette fin de siècle, confère à cette utopie une force mobilisatrice que raffermir notre perception commune de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre mondial plus solidaire. "L'histoire promesse" ainsi en devenir sera l'expression de la convergence de nos volontés d'affranchir l'humanité des séquelles d'une époque que nous souhaitons à jamais révolue. Si la conscience universelle ne saurait s'accommoder des horreurs de la guerre et des violations flagrantes des droits de la personne,

elle ne devrait pas non plus tolérer, à l'aube du troisième millénaire, la survivance de la pauvreté et de la misère qui bafouent les valeurs intrinsèques de notre commune humanité.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies doit-elle gagner le pari de son renouveau pour jouer pleinement le rôle central qui doit être le sien dans l'édification d'un monde conforme aux idéaux de ses pères fondateurs. En définitive, l'histoire nous condamne à espérer. "Au coeur de la violence, l'homme ne conserve-t-il pas toujours l'utopie de la paix?"

M. Ohobela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de la délégation du Lesotho et en mon propre nom, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Son élection est un hommage bien mérité rendu à ses grandes qualités personnelles et au rôle dynamique que la République du Guyana n'a cessé de jouer au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans les affaires mondiales. Nous devons également beaucoup à son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev de la République de la Bulgarie, pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels il a guidé les délibérations de cette noble instance lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à exprimer nos félicitations à cet éminent fils de l'Afrique qu'est M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, dont les efforts globaux inlassables en faveur de la paix continuent d'être une inspiration pour nous tous. Ma délégation souhaite dire une fois encore qu'elle est prête à poursuivre sa coopération avec lui afin de promouvoir par tous les moyens possibles la coopération internationale et la compréhension entre les peuples, conformément à la Charte de notre Organisation.

Au nom de ma délégation, je tiens également à exprimer, comme ceux qui m'ont précédé ici, nos très sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de l'Inde pour les pertes humaines tragiques provoquées par le récent tremblement de terre qui a frappé ce pays.

Depuis 1945, le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a augmenté spectaculairement, confirmant le principe d'universalité de cette Organisation et prouvant la sagesse des pères fondateurs. Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Membres de notre Organisation, la force numérique de celle-ci allant de pair avec la portée accrue de son champ d'action, la profondeur de son attachement aux questions globales et sa capacité d'opérer dans le monde entier, capacité que, plus que jamais auparavant, il nous incombe de renforcer. Nous nous

réjouissons également du retour parmi nous d'une République d'Afrique du Sud libre, démocratique et non raciale dans un avenir très proche.

Avec l'apparition du nouvel ordre mondial, nous nous trouvons à un moment propice pour réaliser les aspirations de paix globale qui ont inspiré la Charte des Nations Unies en 1945. L'objectif original de paix esquissé dans la Charte en 1945 semble être à notre portée avec l'apparition de ce nouvel ordre mondial.

Les efforts louables déployés par le Secrétaire général en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de renforcer la coexistence pacifique entre les nations sont sur le point de porter fruit. A la suite de la période de relations internationales marquée par l'affrontement entre les blocs militaires de l'Est et de l'Ouest, les nations deviennent de plus en plus conscientes aujourd'hui de la nécessité de régler les problèmes internationaux et régionaux par des moyens pacifiques, à savoir par la négociation et le dialogue. Tous ces événements augurent bien de la réalisation des buts et objectifs que nous nous sommes fixés à San Francisco en 1945.

Des événements récents, cependant, continuent de mettre à l'épreuve la capacité de notre Organisation de concrétiser l'initiative de 1945. De nouveaux défis sont apparus et continuent de se poser à nous. Quoique différents par leur nature et leur contenu de ceux du passé, ils n'en sont pas moins importants dans leur nature, leur portée et leur influence sur la paix et sur l'avenir de l'humanité.

Le début de cette dernière décennie du siècle laissait entrevoir un espoir de paix et de stabilité internationales. La communauté mondiale s'est sortie des retranchements de la guerre froide, promettant d'édifier pour l'humanité un nouvel ordre mondial fermement fondé sur la légitimité, la coopération et le respect des droits et de la dignité de la personne humaine. Certaines tendances persistantes à l'affrontement ont également été collectivement matées par l'action mondiale unifiée dans le Golfe.

L'euphorie d'un monde enfin en paix n'a malheureusement pas été universelle. L'Angola, la Somalie, la Bosnie-Herzégovine, et tout récemment l'impasse politique dans laquelle s'est trouvée la Fédération de Russie, nous ont apporté l'image d'un monde hanté de nouveau par des différends hérités du passé. Le caractère destructeur et brutal des guerres internes menace de déchirer le tissu même de la civilisation.

Alors qu'elle se trouve à la veille de la célébration du cinquantième de la Charte, l'organisation mondiale doit reconnaître la nécessité d'accroître les ressources et de répartir de façon plus équilibrée le fardeau entre les Etats

Membres, afin de renforcer sa capacité de s'acquitter effectivement de ses obligations de consolidation et de maintien de la paix. Elle doit continuer de poursuivre plus résolument les objectifs de la Charte, qui stipulent tous que la réalisation de la paix et du développement sont les aspirations légitimes de tous les peuples.

Dans le passé, nous avons évoqué le besoin urgent de démocratiser et de restructurer l'ONU. A cet égard, nous prenons note des efforts louables qui sont déployés par le Secrétaire général en vue de renforcer les structures d'autres organes de l'Organisation dans le cadre de l'"Agenda pour la paix" et des commissions régionales.

Dans le sillage de la guerre froide et au moment où les relations internationales sont redéfinies, il importe de revoir et de corriger les déséquilibres inhérents au système actuel des Nations Unies. Un tel exercice doit tenir compte des principes de la décentralisation des ressources et de la répartition géographique équitable dans les organes de prise de décisions de l'organisation mondiale. A l'instar d'un parlement mondial, l'ONU doit refléter dans ses structures les mêmes valeurs démocratiques qu'elle prône - les valeurs de l'équité, de la transparence et de la représentation équitable - afin de concrétiser dans les faits le principe de l'égalité des Etats.

Le besoin de démocratisation s'étend notamment au Conseil de sécurité. Le continent africain représente près d'un tiers des Membres des Nations Unies. Pour refléter la diversité régionale de notre Organisation, nous devons reconnaître de façon positive l'intérêt qu'aurait l'Afrique à se voir allouer à tout le moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité et un nombre accru de sièges non permanents.

Jamais encore dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies le monde n'a vu s'ouvrir autant de possibilités de paix. Le défi que nous pose cette situation exigera que nous nous comportions dans nos relations internationales avec la clairvoyance et le réalisme de gens qui réalisent à quel point, dans le passé, le monde s'est trouvé au bord du précipice.

Les missions globales de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont un flambeau d'espoir et une source d'inspiration pour ces communautés éprises de paix qui, dans le monde entier, sont ravagées par la guerre et les luttes et qui souvent ne peuvent s'adresser ailleurs. Mais même en cette période difficile, une grande possibilité existe, plus grande encore peut-être que n'en a jamais connue la communauté mondiale des nations depuis la fondation de cette Organisation : celle d'instaurer et de maintenir la paix globale.

En dépit de l'initiative positive prise par les grandes puissances nucléaires depuis la fin de la guerre froide, il est toujours nécessaire d'établir un lien étroit entre le désarmement et la paix internationale dans les années à venir. C'est la formule idéale permettant de répondre aux aspirations de l'humanité de vivre à l'abri de la menace de la guerre. Pour être efficace, le désarmement doit être universel et englober toutes les catégories d'armes, y compris les armes classiques.

Nous reconnaissons également que la réduction globale des dépenses militaires pourrait permettre au monde de réaffecter ses ressources au développement et de relever le défi qui consiste à inverser le cours de la dégradation de l'environnement de notre planète à l'aube du XXI^e siècle.

L'année dernière, le monde fondait ses espoirs sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le Sommet de la Terre a déblayé du terrain pour traiter de la crise mondiale de l'environnement et du développement. S'il n'a pas résolu ces problèmes, ce sommet est, du moins, parvenu à constituer un énorme capital de bonne volonté en faveur de la solidarité économique mondiale, si vitale pour traiter des nombreux problèmes environnementaux que le processus de la CNUED a identifiés et mis en relief.

Plus d'un an après la Conférence de Rio, la création d'une Commission de haut niveau sur le développement durable demeure jusqu'ici l'événement le plus tangible. La majorité des engagements souscrits par les gouvernements du monde à Rio attendent encore d'être suivis d'effets. La tendance globale à la réduction des budgets d'aide par les pays développés et la pression commerciale et politique croissante sur la gestion de l'aide présentent un net contraste avec les engagements pris par ces pays à Rio d'atteindre l'objectif des Nations Unies visant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide aux pays en développement pour leur permettre de passer à un développement durable.

Le déclin continu des contributions volontaires aux activités opérationnelles des Nations Unies est une autre source de grande déception. Le système des Nations Unies a un rôle central à jouer pour canaliser l'assistance vers les pays en développement, en mettant à profit ses avantages comparatifs de neutralité, de présence généralisée sur le terrain et de rapidité de réaction.

Les pays les moins développés continuent de connaître une détérioration de leur situation socio-économique en raison de contraintes structurelles profondes et de handicaps qui réduisent leur capacité de surmonter l'impact négatif des facteurs extérieurs. Les pays en développement sont très préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales menées dans le cadre de l'Accord

général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). De nouveaux retards dans la voie de négociations du GATT équilibrées, globales et couronnées de succès rendraient illusoire le principe du commerce comme moteur de la croissance et du développement. Ces problèmes économiques structurels de base, associés à une prédisposition aux catastrophes naturelles entravent sérieusement les efforts de ces pays en vue d'une croissance économique significative.

La sécheresse qui a récemment frappé les pays d'Afrique orientale et australe a été la pire que cette région ait jamais connue. Au Lesotho, le Gouvernement a dû déclarer l'état d'urgence permanent et proroger d'un an les mesures d'aide, jusqu'en juin 1994. Nous voudrions remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour convoquer, l'année dernière à Genève, avec la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, une conférence de donateurs pour traiter du problème de la sécheresse. De même, nous voudrions remercier la communauté internationale qui a prouvé sa solidarité à l'égard de notre région dans ces moments difficiles.

Le Royaume du Lesotho se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Ce document contient des recommandations d'une portée considérable sur le rétablissement, l'édification et le maintien de la paix. Toutefois, l'application de ces recommandations n'aboutira pas totalement aux résultats escomptés s'ils ne sont pas complétés par des efforts visant à maîtriser la situation socio-économique des peuples et l'empêcher de se détériorer davantage. C'est sur cette base que ma délégation accorde son plein appui à la résolution 47/181 de l'Assemblée générale sur "l'Ordre du jour pour le développement". Nous sommes prêts à engager un débat constructif sur le rapport préliminaire du Secrétaire général relatif à "l'Ordre du jour pour le développement".

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de profonds changements qui sont entretenus par le vif désir qu'ont les peuples du monde de voir respecter leurs droits de l'homme fondamentaux, et de voir s'instaurer la démocratie, le sens de la responsabilité publique et une bonne administration. Le Gouvernement démocratiquement élu du Royaume du Lesotho fait siennes l'idée et la notion de réconciliation nationale auxquelles son peuple aspire depuis si longtemps. Le Gouvernement s'est également lancé dans une vigoureuse campagne visant à inculquer et à entretenir la culture de la démocratie, du respect des droits de l'homme fondamentaux et de la participation populaire. Cette campagne devrait, à son tour, avoir un impact sur la mobilisation sociale en faveur du développement, de l'édification d'institutions démocratiques, de la stabilité politique et de la prospérité nationale.

Le nouveau Gouvernement considère les élections générales de 1993 et le mandat populaire qu'il a obtenu à une écrasante majorité pour gérer les affaires de la nation comme une excellente occasion de traiter avec un élan nouveau les questions nationales urgentes que sont la pauvreté, l'ignorance et la maladie. C'est pourquoi nous lançons un appel spécial à la communauté des donateurs afin qu'elle soutienne nos efforts à cet égard, étant intimement persuadés que la démocratie et le développement sont complémentaires.

Au nom du Gouvernement et du peuple épris de paix du Royaume du Lesotho, je tiens à remercier la communauté internationale pour l'appui prompt et généreux que nous avons reçu pour assurer le succès du retour à un pouvoir civil démocratique dans notre pays.

La situation en Afrique du Sud est toujours une cause de préoccupation pour le Lesotho, étant donné que ce pays est notre seul voisin immédiat. En dépit de nos préoccupations à l'égard de la montée de la violence et de la volonté croissante des forces de droite de saboter le processus de démocratisation en Afrique du Sud, nous sommes encouragés par les résultats obtenus par les négociations dans ce pays. Nous nous félicitons notamment de l'accord auquel sont parvenues les parties aux négociations en vue de la tenue, à la fin du mois d'avril 1994, des premières élections démocratiques et de la création du Conseil exécutif transitoire chargé de surveiller les dispositions transitoires avant les élections. Tout en approuvant et appuyant l'appel à la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, nous demandons toutefois instamment à l'ONU de renforcer l'équipe d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud, pour donner un sens réel au rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" et à son message central concernant la diplomatie préventive, l'édification de la paix et le maintien de la paix.

Nous espérons ardemment que les leçons de la transition pacifique du Royaume du Lesotho à la démocratie ne seront pas perdues pour les citoyens sud-africains, qui semblent avoir pour la première fois, à leur portée, la chance d'élire un gouvernement de leur choix.

Le peuple angolais, autre pays frère dans la sous-région, continue de se voir refuser une chance de paix par l'UNITA. Nous condamnons l'UNITA pour l'escalade des actions militaires, le massacre continu de civils innocents et la destruction des infrastructures en Angola. Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général et prenons note de la résolution 851 (1993) du Conseil de sécurité, qui impose un certain nombre de sanctions destinées à limiter la capacité de l'UNITA de poursuivre son effort de guerre.

Nous applaudissons également la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître le Gouvernement angolais et d'établir des relations diplomatiques avec lui, ainsi que les initiatives de paix positives prises ensuite par les Etats-Unis en Angola.

Le Mozambique jouit actuellement d'une paix relative. L'Accord de paix général signé à Rome tient, et les parties ont continué de faire preuve de retenue. Nous demandons aux parties concernées d'appliquer les Accords de paix sans délai et de coopérer pleinement avec le Représentant spécial du Secrétaire général afin de permettre à l'Opération des Nations Unies au Mozambique de s'acquitter de son mandat en temps opportun.

Au Libéria, nous nous attendons à voir la collaboration entre la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que l'Accord de paix signé à Cotonou en juillet 1993, aboutir à une paix durable, et les factions belligérantes mettre fin aux hostilités et se mettre d'accord sur un arrangement provisoire permettant la tenue d'élections libres dans le pays.

Enfin, et cela est tout aussi important, il est encourageant de voir se dessiner un véritable espoir quant à la solution de l'un des conflits les plus sanglants, les plus passionnés et les plus tenaces de notre époque au Moyen-Orient. La signature le mois dernier d'un accord de paix entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine est une victoire du bon sens et une preuve du bien-fondé des méthodes pacifiques de règlement des différends entre Etats. La vertu de cette réussite mutuelle réside dans le fait qu'elle met la coexistence à l'épreuve dans la réalité et non pas sur le seul plan rhétorique.

Rien de tout cela, cependant, ne devrait détourner le monde de la réaffirmation du droit du peuple palestinien à la qualité d'Etat conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au cours de la Conférence mondiale des droits de l'homme qui s'est tenue en juin dernier, le monde entier s'est rendu à Vienne pour discuter les questions relatives aux droits de l'homme. Bien que la Conférence ait été inondée d'interprétations diverses des droits de l'homme, de grands progrès ont été réalisés. Ma délégation croit que la communauté internationale devrait renouveler son engagement envers la Déclaration de Vienne ainsi qu'envers le Programme d'action en tant que document principal de la mise en oeuvre des instruments existants relatifs aux droits de l'homme, et s'engager à respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En conclusion, ma délégation voudrait une fois de plus souligner le fait que nous devons nous entraider et oeuvrer résolument dans toutes les sphères de l'activité humaine pour assurer la survie même des générations actuelles et futures. Que cette Organisation demeure un phare d'espoir et d'inspiration pour toute l'humanité. Car malgré toutes ses différences et toute sa diversité, notre monde est un monde fait d'interdépendance et de destins inextricablement liés. Réaffirmons notre détermination de poursuivre jusqu'à la fin les nobles buts et principes de la Charte de notre Organisation.

M. Tau (République de Moldova) (*interprétation de l'anglais*): Tout d'abord, je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter chaleureusement M. Samuel Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session et je lui souhaite plein succès dans l'exécution de ses hautes fonctions. En même temps, je présente mes sincères remerciements à M. Stoyan Ganey pour la manière compétente dont il a dirigé cette grande instance pendant la durée de sa présidence.

C'est avec un grand plaisir également que j'exprime ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour accroître l'efficacité de l'ONU.

Je saisis cette occasion de transmettre nos sincères félicitations à la République tchèque, à la Slovaquie, à l'ex-République yougoslave de Macédoine, à l'Erythrée, à Andorre et à Monaco à l'occasion de leur admission à l'ONU.

Des événements politiques récents qui se sont produits dans un certain nombre d'États et au niveau international ont mis fin à la guerre froide et entraîné la diminution du risque d'une catastrophe nucléaire, ainsi que provoqué quelques autres changements positifs. Malheureusement, nous devons constater en même temps l'émergence de divers phénomènes négatifs, tels que des conflits régionaux interethniques désastreux. La fin de ce siècle nous offre une image terrible : des pays et des peuples sont déchirés par des guerres fratricides féroces, des villes et des villages sont mis à feu, des milliers d'êtres sont devenus des personnes déplacées et des réfugiés, l'on voit partout des victimes innocentes, des enfants et des femmes en pleurs.

Les problèmes graves et complexes de notre temps - par exemple, ceux qui sont enracinés dans l'histoire ou dans les querelles de frontières et celles qui ont des origines ethniques et religieuses, politiques et économiques, sociales et spirituelles - ont engendré divers conflits aux conséquences sérieuses. Ces problèmes peuvent susciter en Europe de nouvelles confrontations violentes qui pourraient

mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Dans ces circonstances, qui sont incontestables, l'ONU et d'autres organisations internationales, telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et la Communauté économique européenne (CEE) ont un rôle crucial à jouer pour mettre fin à cette évolution dangereuse par la voie d'un règlement pacifique des conflits, menant ainsi au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Tout en appréciant les efforts déployés par l'Europe pour relever de façon adéquate les nouveaux défis lancés à la sécurité et à la stabilité, aux niveaux à la fois régional et mondial, nous estimons que le rôle de l'ONU demeure à cet égard décisif. Afin de faire face aux nouveaux impératifs, l'ONU doit faire l'objet d'une réorganisation profonde et les moyens dont elle dispose doivent être soigneusement réévalués. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" représente un point de référence dans l'histoire moderne de l'ONU et constitue le point de départ de ces changements nécessaires. Nous nous félicitons de la poursuite et de l'élargissement des débats sur cette question.

Le déclenchement récent de conflits régionaux - la crise yougoslave en particulier - fait apparaître certaines déficiences dans les mécanismes internationaux traitant des questions relatives à la paix et à la sécurité, et révèle un besoin urgent d'amélioration.

La République de Moldova appuie les réformes engagées au sein de l'Organisation et elle est certaine qu'elle pourra s'adapter au nouveau climat politique.

Nous sommes renforcés dans cette conviction par la nomination d'un Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. A notre avis, le programme de réformes devrait s'attacher aux trois priorités suivantes : restructuration du Secrétariat, rationalisation des travaux des grandes commissions et de leurs mécanismes de travail et renforcement du rôle du Secrétaire général en ce qui concerne ses relations avec les organes subsidiaires et les institutions spécialisées.

Je tiens à faire remarquer que notre délégation suit avec un vif intérêt le débat qui se poursuit sur le point de l'ordre du jour intitulé "Question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres". Nous considérons qu'une augmentation des membres du Conseil visant à assurer une représentation plus large serait en pleine harmonie avec les changements importants qui sont récemment intervenus sur la scène internationale et refléterait, dans une plus large mesure, le niveau actuel de démocratisation des relations internationales. En même temps, comme d'autres, nous

sommes d'avis que tous changements doivent avoir pour but de maintenir et d'accroître l'efficacité de cet organe vital de l'ONU, compte tenu d'un autre recours possible aux contributions remarquables des grandes puissances.

Plus de deux années se sont écoulées depuis que la République de Moldova a proclamé son indépendance. Nous aspirons sans réserve à devenir un Etat démocratique doté d'une économie de marché, malgré toutes les difficultés de la transition. Notre pays a fait les premiers pas dans cette direction et s'est engagé irréversiblement sur la voie de la démocratie. Cette option fermement choisie est reflétée dans les efforts que nous faisons pour participer à la coopération internationale, dont le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait partie intégrante.

La République de Moldova a ratifié les conventions internationales sur les droits de l'homme. Le gouvernement s'est systématiquement prononcé en faveur de nouveaux engagements en vue d'adapter le cadre juridique interne de la République aux normes internationales.

La République de Moldova a réaffirmé cette position de principe en matière des droits de l'homme à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Malheureusement, cette attitude constructive s'est heurtée à l'opposition véhémente des forces séparatistes de la Transdnestrie, stimulées et soutenues depuis l'étranger. Peu de temps après la proclamation de l'indépendance, les forces proimpérialistes ont engagé des hostilités qui ont entraîné la mort de personnes innocentes et des violations flagrantes des droits fondamentaux de la population autochtone, née et élevée dans des zones contrôlées par les séparatistes.

Les allégations faites par certaines forces politiques et par les médias de la Fédération de Russie selon lesquelles le conflit est un conflit interethnique sont fallacieuses. Il s'agit de fait d'un conflit politique en vue de reconstruire une structure impériale. Ces accusations faites par les forces proimpérialistes ont pour objet d'amener les gens à conclure que les droits de l'homme sont violés dans la République de Moldova et que les groupes ethniques font l'objet de discrimination. A cet égard, je voudrais faire remarquer que ces accusations n'ont pas été confirmées par les missions de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui se sont rendues à plusieurs reprises dans mon pays.

Ces mêmes accusations ont servi de prétexte à la Fédération de Russie pour prendre la décision de maintenir la présence de ses forces armées sur le territoire de mon pays. Les conditions attachées au retrait de la quatorzième Armée russe, à savoir l'octroi d'un statut juridique spécial aux districts de l'est de Moldova, constituent une tentative de maintenir cette zone géographique, y compris la

République de Moldova, dans la sphère d'influence de la Russie.

La présence de forces militaires étrangères sur le territoire de la République de Moldova est la principale source d'insécurité et d'instabilité pour mon pays. Comme le Secrétaire général l'a judicieusement fait remarquer dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, la question du retrait de la quatorzième Armée russe est l'un des principaux obstacles au règlement du conflit.

Dans ce contexte, je voudrais remercier la Communauté européenne qui, dans une lettre adressée à l'Assemblée générale, a demandé un retrait rapide des troupes étrangères de Moldova. En fait, la quatorzième Armée dispose d'énormes quantités de matériel militaire et de stocks d'armes en Transdnestrie dont pourraient facilement s'emparer les forces séparatistes : c'est ce qui s'est produit lors de l'escalade des hostilités en 1992.

En outre, de nombreux habitants des districts de l'est continuent d'être recrutés illégalement dans la quatorzième Armée. Voilà un autre exemple d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République de Moldova, qui est une grave violation du droit international.

Par conséquent, avec l'appui politique, logistique et moral de la quatorzième Armée, les chefs séparatistes continuent de ne rien négliger pour entraver les entretiens sur un règlement politique du conflit. Cela a empêché la mise en oeuvre de l'accord moldovo-russe daté du 21 juillet 1992 sur les principes devant régir un règlement pacifique du conflit militaire dans les districts de l'est de la République de Moldova.

La politisation poussée des forces militaires étrangères stationnées sur le territoire de mon pays et leur appui au régime anticonstitutionnel de Transdnestrie sont deux facteurs qui menacent en particulier l'indépendance, l'intégrité et la sécurité de la République de Moldova. En même temps, la présence d'une armée étrangère en Moldova est le principal obstacle sur la voie d'un règlement pacifique du conflit dans les districts de l'est. Nous considérons donc inacceptable la demande pressante présentée par la Fédération de Russie en vue de se voir conférer un mandat des Nations Unies qui lui permettrait de mener des opérations de maintien de la paix dans les zones de conflit partout en ex-Union soviétique.

Premièrement, nous sommes convaincus que ni la CSCE ni l'ONU n'ont épuisé toutes les possibilités de régler ces conflits régionaux.

Deuxièmement, l'un des critères fondamentaux devant régir la participation des opérations de maintien de la paix

est l'impartialité. Etant donné l'intérêt que porte manifestement la Russie à ces zones et son désir pressant de jouer un rôle de maintien de la paix, il est évident que ces efforts visent à continuer et à justifier sa présence militaire sur les territoires d'Etats membres indépendants et souverains. L'objectif ultime de la Russie est de toute évidence de remettre sur pied les anciennes structures impérialistes avec la bénédiction de la communauté internationale.

Accepter la présence de la quatorzième Armée sur le territoire de la République de Moldova serait certainement un précédent dangereux, non seulement pour la souveraineté des Etats nouvellement indépendants, mais aussi pour toutes les régions adjacentes.

Les négociations sur les conditions du retrait de la quatorzième Armée, qui ont commencé l'an dernier entre les Gouvernements de la République de Moldova et de la Fédération de Russie, n'ont pas donné de résultats significatifs. La partie russe bloque les négociations et ne montre aucune disposition à retirer ses forces militaires. C'est pourquoi la mission de la CSCE en République de Moldova s'est offerte à participer à ces négociations. La partie moldave a approuvé cette initiative, mais la partie russe l'a chaque fois rejetée. Nous notons avec une profonde préoccupation que l'attitude constructive de compromis manifestée par les dirigeants de la République de Moldova se heurte à une politique du fait accompli visant à séparer la région de Transdnestrie de la Moldova et à placer un "cheval de Troie" dans mon pays.

De récents développements qui en apportent la preuve renforcent notre préoccupation. Le général Alexandr Lebed, commandant de la quatorzième Armée, a récemment été élu, avec le consentement tacite des autorités de Moscou, député au prétendu Conseil suprême lors des "élections partielles" qui ont eu lieu dans la "République" autoproclamée du Dniestr. Ce faisant, le général Lebed a prouvé une fois de plus son manque de bonne foi et son mépris total des dispositions des accords signés par les Présidents Mircea Snegur et Boris Eltsine.

Le Gouvernement de la République de Moldova considère que l'attitude de défi et le cynisme affichés par le général Lebed - citoyen russe commandant d'une armée étrangère temporairement stationnée sur le territoire de mon pays - constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Cet acte est une nouvelle tentative faite par certaines forces conservatrices en Russie pour reconnaître de fait la prétendue République du Dniestr.

Il est peut-être intéressant de rappeler que les autorités autoproclamées de Transdnestrie ont applaudi avec enthousiasme le putsch contre Mikhaïl Gorbatchev en

août 1991. En outre, lors des événements survenus récemment à Moscou, des troupes de Transdnestrie ont été envoyées dans la capitale russe pour se joindre aux communistes purs et durs dans leur lutte contre le Président Boris Eltsine. La participation active de combattants transdnestriens à la rébellion de Moscou a été une conséquence logique des liens étroits qui existent entre le régime de Tiraspol et le Parlement russe réactionnaire, qui viole toutes les normes internationales sous le slogan fallacieux de "défense des Russes" au moyen d'une prétendue République du Dniestr, qui n'est en fait qu'une tête de pont créée en Moldova en vue de la restauration de l'empire soviétique.

Je tiens à cet égard à faire savoir à la communauté internationale que la situation dans cette zone de conflit reste tendue et qu'elle risque fort de devenir instable.

Nous avons tous admis le principe général selon lequel une armée étrangère ne peut pas être stationnée sur le territoire d'un autre Etat sans le consentement du gouvernement du pays hôte. Je tiens également à rappeler les appels contenus dans les documents de la CSCE et du Conseil de coopération nord-atlantique affirmant la nécessité d'un retrait complet, immédiat et inconditionnel de la quatorzième Armée. C'est dans cet esprit que nous faisons appel à la bonne volonté des Etats Membres des Nations Unies et que nous leur demandons instamment de bien vouloir envisager la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale une question additionnelle concernant le retrait de toutes les forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova.

Je suis convaincu que mon pays, qui se trouve empêché de conquérir une indépendance véritable et de poursuivre sa quête persévérante de la démocratie et de la liberté, a besoin qu'on lui manifeste de toute urgence la même solidarité louable que la communauté internationale a manifestée aux Etats baltes. Nous réaffirmons notre soutien pour la résolution 47/21 sur le retrait de toutes les forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes et nous nous félicitons au plus haut point des succès encourageants remportés par le peuple lituanien, qui voit enfin son territoire débarrassé des troupes étrangères. Nous pensons que seule une action concertée des organes internationaux, et en particulier de la CSCE et de l'ONU, est de nature à assurer la paix et la sécurité dans notre région et à préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Moldova.

Je tiens à assurer l'Assemblée que mon gouvernement est bien décidé à tout faire pour protéger les droits des minorités en République de Moldova et qu'il est prêt à accueillir une mission internationale d'observation pour vérifier la véracité des faits.

Je forme le voeu que l'esprit nouveau qui commence à se manifester aux Nations Unies permettra de décider par consensus des solutions nécessaires à apporter aux différents problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée. Ma délégation est prête à apporter sa pierre à l'édifice par le biais d'une coopération efficace avec les autres Etats Membres pour atteindre les nobles objectifs des Nations Unies auxquels nous aspirons tous.

La séance est levée à 11 h 50.
